Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 022-212201651-20260917-2026_48-DE

DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE PENGUILY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de PENGUILY.
Séance du 17 septembre 2026

Date d'envoi de la convocation	10/09/2026
Membres en exercice	15
Membres présents	10
Membres représentés	2
Membres absents	3
Suffrages exprimés	12

L'an deux mille vingt-six, le 17 septembre, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 10 septembre 2026 se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle d'Honneur, sous la présidence de Madame Karine CLÉMENT, Maire.

Étaient présents : Karine CLEMENT, Maire, Patrice RONDEL, Sébastien PUEL, adjoints, Françoise FENIOUX, Christian GEORGELIN, Jean-Pierre CARMOUET, Gwénaëlle JOUAN, Jérôme MARTIN, Florence BOTELLA, Alexa HERCOUET.

Absents non représentés : Yvon MEGRET, Pascal BARON, Sandrine MOUNIER

Ont donné procuration :
Marlène ROCABOY (pouvoir à Françoise FENIOUX)
Solène JACQUET (pouvoir à Patrice RONDEL)

Secrétaire de séance : Jérôme MARTIN

Acte rendu exécutoire après réception de l'accusé de réception de la Préfecture de SAINT-BRIEUC

2026-48 COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL

L'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Maire doit rendre compte des décisions prises dans le cadre des délégations accordées.

Vu la délibération 2026-19 du 20 mars 2026 relative aux délégations consenties au Maire par le conseil municipal,

Après information,
Le Conseil municipal **PREND ACTE** des décisions prises par le maire :

Déclarations d'intention d'aliéner déposées depuis la dernière séance du Conseil Municipal :

- DIA 22165 26 00002 : 13 rue des jardins (Parcelle ZD 0099) : droit de préemption urbain de la Commune non exercé

Commandes validées depuis la dernière séance du Conseil Municipal :

Objet	Société	Montant HT	Montant TTC
Location nacelle 05/12/2026	Locarmor	192.50 €	231.00 €
Location nacelle 09/01/2027	Locarmor	192.50 €	231.00 €
Film occultant salle polyvalente	Zolpan	311.22 €	373.46 €
Portillon pour aire de jeu	Côté Clôture	67.38 €	81.18 €

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 022-212201651-20260917-2026_48-DE

Objet	Société	Montant HT	Montant TTC
Perceuse visseuse pour l'atelier	Prolians	227.03 €	272.44 €
Voirie du Moulin de Corbel	Eurovia	2 358.08 €	2 829.70 €
Réfection enrobé trottoir rue de Penthièvre *	Eurovia	2 853.00 €	3 423.60 €
Remplacement barrière et potelets rue de Penthièvre *	BSM	1 119.38 €	1 343.26 €
Contrat maintenance logiciel JVS 2026-2029 (3 ans) – Montant/an	JVS Mairistem	2756.94 €	3308.34 €

*Suite sinistre du 28/11/2025 pris en charge dans le cadre de l'assurance dommage aux biens

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Le secrétaire de séance
Jérôme MARTIN

Le Maire
Karine CLEMENT

MAIRIE DE PENGUILY (Côtes-d'Armor)

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en préfecture.